

DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture

046-214602146-20231204-45-DE  
Reçu le 15/12/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Marc GASTAL, Maire de la commune.

- ❖ **DATE DE CONVOCATION : 27 novembre 2023**
- ❖ **Etaient présents :** GASTAL Gwladys, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, SOULAYRES Mathieu, BOMPA Philippe, DESPRATS Patricia.
- ❖ **Etaient excusés ou absents :** SERIS Daniel, LEYMARIE Anne-Marie, COUDERC Véronique.
- ❖ **Procurations :**
- ❖ **Secrétaire de séance :** GASTAL Gwladys

**OBJET : plan de financement de la dissimulation des réseaux aériens CELS/MASSABIE**

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Nous envisageons de dissimuler le réseau aérien actuel, pouvant faire l'objet de pannes fréquentes lors de tempêtes.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 167 887 € HT

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide du département. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte le projet :** plan de financement de la dissimulation des réseaux aériens
- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	Taux	H. T
Travaux	167 887	Département	15%	25 183
		AUTOFINANCEMENT	85 %	142 704
Total	167 887	Total		167 887

- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Marc GASTAL,  
Le maire,

Gwladys GASTAL,  
Le secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,  
Publication ou notification en date du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>